

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2188

Artikel: Un premier pas encore timide contre le réchauffement climatique : ce que prévoit vraiment la révision de la loi sur le CO2
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

[services financiers](#), censé protéger les consommateurs, mais qui de fait décharge les conseillers financiers de leur responsabilité. Quant au Conseil fédéral, répondant à

des parlementaires s'inquiétant du rôle de Credit Suisse dans le scandale du prêt au Mozambique ([DP 2179](#)), il ne voit pas d'urgence à intervenir ([ici](#) et [là](#)).

Attendons donc la prochaine crise, car tous les ingrédients – forte dette, fortes liquidités et régulation financière insuffisante – sont là pour qu'elle éclate.

Un premier pas encore timide contre le réchauffement climatique

Ce que prévoit vraiment la révision de la loi sur le CO2

René Longet - 16 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32524>

Ce 1er décembre, un peu plus de six mois après l'approbation de la nouvelle loi sur l'énergie en votation référendaire, le Conseil fédéral [présentait](#) le projet de révision de la loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂), dans un contexte international incertain. En effet, si l'ambition de [l'Accord de Paris](#) issu de la COP21 est forte, la COP23 qui s'est tenue à Bonn du 7 au 18 novembre a montré la complexité de la tâche.

Aussi les Etats parties finaliseront-ils à la prochaine COP en Pologne une base de travail solide et crédible pour totaliser leurs contributions et faciliter leur révision à la hausse. Pour les commentateurs bienveillants, cette étape était nécessaire; pour les plus critiques, les bonnes paroles ont masqué les réticences et les obstacles.

Un contexte international incertain

L'Accord de Paris a été arraché *in extremis* et n'est pas vraiment porté par une volonté large. L'attitude américaine continue de plomber l'ambiance, et des Etats émergents comme l'Inde n'ont pas encore réduit la place du charbon, de même qu'en Europe la Pologne ou l'Allemagne. 40% de l'électricité mondiale restent produits par des centrales thermiques au [charbon](#)!

A ce sujet, l'engagement des collectivités locales et des entreprises, tout comme la progression de la transition énergétique, suscitent davantage d'espoir que les Etats enlisés dans leurs contradictions. Point positif toutefois, la création, initiée par le Canada et la Grande-Bretagne, d'une Alliance pour la sortie du charbon.

Fin octobre, l'Organisation

météorologique mondiale publiait son [bilan annuel](#) des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère et constatait que «*la dernière fois que la Terre a connu une teneur en CO₂ comparable, c'était il y a 3 à 5 millions d'années: la température était de 2 à 3°C plus élevée et le niveau de la mer [...] supérieur de 10 à 20 mètres par rapport au niveau actuel*». Les émissions sont [reparties à la hausse](#), atteignant, en ajoutant les effets du déboisement (réduction de la capacité de stockage de gaz carbonique), 41 milliards de tonnes par an.

Deux semaines plus tard, 15'000 scientifiques soulignaient dans une [déclaration](#) à quel point l'humanité jouait avec le feu. Dans son message (p. 8), le Conseil fédéral ne dit pas autre chose: «*Si les émissions de gaz à effet de serre continuent de progresser, le réchauffement de la planète se poursuivra, avec une probabilité accrue*

d'impacts graves, largement répandus et irréversibles, dus à des effets de bascule (soit des phénomènes environnementaux irréversibles qui entraînent des rétroactions et qui rendent les changements du système climatique de la Terre et leurs effets imprévisibles).»

Les engagements de la Suisse et leurs limites

Dans cette situation, qu'apportent les propositions du Conseil fédéral?

Le projet de loi propose de répartir les 50% de réduction d'ici 2030 par rapport à 1990 à raison de 30% à effectuer en Suisse et 20% hors de Suisse. Cet engagement peut sembler ambitieux. Mais le *Message* du Conseil fédéral souligne que les émissions ont déjà reculé de 8,7% entre 1990 et 2015; il resterait donc encore 21,3% à obtenir en 12 ans – ce qui fait moins de 2% par an, un rythme *«beaucoup plus faible que celui de la trajectoire de réduction actuelle»!* Cependant, pour 2050, il est prévu une diminution de 70 à 85% par rapport à 1990.

Quant aux 20% à réaliser hors de Suisse, *«l'exigence minimale requise, à savoir que les réductions d'émissions soient*

additionnelles et qu'elles contribuent au développement durable sur place, continuera de s'appliquer». Même s'il est certain que par franc investi l'effet de levier sur les émissions globales est plus important à l'étranger, cela devrait venir en complément de notre effort domestique.

La loi proposée remplacerait dès 2025 le programme de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments par des normes relatives à leurs émissions de CO₂; ces dernières doivent être réduites d'ici 2050 d'au moins 80% par rapport à 1990. Elle permettrait d'augmenter la taxe sur le CO₂ sur les combustibles jusqu'à 210 francs par tonne de gaz carbonique, tout en proposant de redistribuer son produit à l'image de la taxe sur les composés organiques volatils, plutôt que de l'affecter à la réduction des émissions. A noter que le gouvernement renonce à soumettre les carburants à cette taxe.

Au cœur de l'action politique ou en périphérie?

Pour le Conseil fédéral, il s'agit de *«réussir la mutation économique et sociale nécessaire».* Pour autant, on ne sent pas vraiment percer, dans

le paysage politique suisse, une telle volonté; à ce jour, la stabilité climatique n'est guère perçue comme un des fondements de la prospérité et des équilibres économiques et sociaux, ni comme un investissement vital dans l'avenir.

Ainsi, alors que l'Accord de Paris prévoit de rendre *«les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre»* (art. 2, al. 1, lettre c), le Conseil fédéral relève que *«les investissements faits par les plus grands fonds d'actions autorisés en Suisse contribuent actuellement à un réchauffement mondial de 4 à 6°C. Les émissions 'cofinancées' dans d'autres classes d'investissements (notamment les obligations) sont encore bien plus élevées.»*

On est loin, bien sûr, de l'hallucinante marche arrière ordonnée par le président Trump, mais la mobilisation reste insuffisante face à la déstabilisation climatique en cours, sachant aussi que la durée de séjour dans l'atmosphère du gaz carbonique, principal gaz à effet de serre, est de 100 à 200 ans.